

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 MAI 2021

Le 10 mai 2021 à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Henri DAUCÉ, Maire, à la salle du Pré Vert, ceci afin de garantir les conditions de distanciation physique indispensables au contexte de crise sanitaire en cours.

Présents : Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET, Catherine BAUDRIER, Philippe BARDEL, Anne SIDRE, Patrice GOUALLIER (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Mohamed EL YAZIDI, Didier BELLAMY, Valérie ÉTIENNE, Ronan FARAUT (conseillers délégués) ; Laurence NICOLAS, Jeannine COLLET, Franck CHAUVEL, Éline FROTIN, Jean-Michel RENAUD, Anne DELAUNAY, Laurence DUFOUR, David SALAÛN, Marie-Hélène DAUCÉ, Manuel DE OLIVEIRA, Christine ROUSSIN, Ludovic ÉPAILLARD (à partir de 18h50), Dominique LE GUEU, Gwénaëlle LORRET.

Absent ayant donné procuration : Serge AUBERT (procuration à Henri DAUCÉ).

Secrétaire de séance : Valérie ÉTIENNE.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 27 MARS ET 10 AVRIL 2021

Moyennant quelques rectifications de détail, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 27 mars et 10 avril 2021.

DÉLIBÉRATIONS

Approbation du nouveau logo de la Commune de Romillé

En novembre dernier, le Conseil municipal avait décidé de revoir entièrement la charte graphique de la Collectivité, afin d'en donner une image plus moderne et plus facilement identifiable par le public. Suite à plusieurs échanges entre la graphiste chargée de ce projet (Camille LE NAOUR de la société ID.PULS') et les membres de la commission « Vie citoyenne et information », deux projets de logo ont été soumis au vote du public courant mars. Le Conseil municipal, par 21 voix « pour », 1 voix « contre » et 4 abstentions, décide de valider le logo plébiscité par ce dernier, qui devient donc le nouveau logo officiel de la Commune de Romillé.

Réalisation de prêts aidés pour la réalisation d'un logement locatif social

Rennes Métropole a donné son accord pour que soit labélisé en logement social « PLS » le logement communal T2 situé au 2^{ème} étage du bâtiment 18 place de l'Église St-Martin. Cela permet à la Commune de bénéficier pour cette opération de prêts aidés, dit PLS et CPLS, délivrés par la Banque des Territoires. Le Conseil municipal donne par conséquent délégation au Maire, à l'unanimité, pour réaliser auprès de cet établissement bancaire les prêts considérés pour un montant maximum cumulé de 92 500 € et une durée maximum d'amortissement de 25 ans.

Remise gracieuse d'un loyer commercial

Les nouvelles mesures de confinement décrétées depuis le 4 avril dernier pour faire face à la Covid-19 ont imposé la fermeture de nombreux commerces jugés non essentiels. Le magasin « Monsieur Léon », locataire d'une cellule commerciale appartenant à la Commune au 34 place de l'Église St-Martin, est touché par cette mesure. Afin d'aider la commerçante concernée, qui se trouve une nouvelle fois pénalisée dans son activité, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de lui octroyer une remise gracieuse de son loyer du mois de mai 2021, d'un montant de 629,88 € TTC.

Règlement Local de Publicité intercommunal – Débats sur les orientations générales

Par une délibération du 19 novembre 2020, Rennes Métropole a décidé d'engager l'élaboration de son premier Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), et en a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation. L'approbation définitive du RLPi est projetée pour l'été 2022. Dans le cadre de la procédure, les conseils municipaux des 43 communes membres de la Métropole doivent organiser un débat sur les orientations générales de ce document, qui fixera les nouvelles règles en matière d'affichage et d'enseignes sur l'ensemble du territoire. Une fois exposé le projet par M. Laurent BEUCHET, Adjoint délégué, un débat est donc engagé à ce sujet. D'une manière générale, le Conseil municipal de Romillé constate que le Règlement Local de Publicité proposé sur le territoire métropolitain impactera peu la commune, qui est aujourd'hui assez épargné du matraquage publicitaire. Il demande toutefois que soit demain préservé de tout affichage publicitaire les immeubles de qualité patrimoniale, c'est-à-dire ceux classés au PBIL (Patrimoine Bâti d'Intérêt Local) en 2 et 3 étoiles.

Convention de servitude pour l'implantation d'un poste de transformation électrique lieu-dit le Menehil

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de mettre à disposition d'ENEDIS une partie de la parcelle communale cadastrée E 974, située lieu-dit le Menehil, pour la mise en place et l'exploitation ultérieure d'un poste de transformation de courant électrique et d'une ligne électrique souterraine.

Vote de diverses subventions

Le Conseil municipal octroie des subventions de fonctionnement à des organismes de formations professionnelles (CFA, MFR, lycée professionnel...) et à des structures adaptées (IME), à raison de 45 € par romilléens les fréquentant (soit pour un total de 540 €). Il vote également cinq subventions au profit d'associations extérieures à Romillé mais intervenant sur la commune : l'ADMR du Pays de Bécherel (4 014 €), Festival Ciné Pays (1 200 €), Anim'âge Ensemble (250 €), Les Restos du Cœur (312 €), le Clic Noroît de Pacé (1 379,70 €). Enfin, il accorde une subvention de 1 000 € à l'association Romillé Solidarité pour son projet de pompe solaire à Néné Habé au Mali. Toutes ces subventions sont attribuées à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

Aménagement d'un préau près du Pré Vert

La Commune envisage à moyen terme la fermeture du carré du Pré Vert, qui est trop souvent cible de dégradations. Avant cela, il est toutefois proposé la construction d'un préau en bois semi-ouvert et couvert, à proximité du terrain de pétanque. Il s'agit en effet de proposer un nouveau lieu de réunion pour les jeunes qui se regroupent aujourd'hui au niveau du carré, au risque sinon que la fermeture de ce dernier, sans contrepartie, apparaisse comme une simple provocation. Le Conseil municipal accepte cette proposition par 26 voix « pour » et une voix « contre ».

Calendrier d'ouverture des accueils de loisirs et de l'accueil jeunesse sur l'année scolaire 2021-2022

À l'unanimité, le Conseil municipal valide le calendrier d'ouverture des accueils de loisirs et de l'accueil jeunesse sur l'année scolaire 2021-2022. Comme à l'accoutumée, ces services seront notamment fermés les quinze premiers jours d'août en 2022.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée, depuis la séance du 10 avril dernier. Il s'agit :

- ◆ des différentes renonciations au droit de préemption urbain dont dispose la Commune ;
- ◆ des marchés passés avec les entreprises suivantes : 1/ Rennes Motoculture, pour la fourniture d'un plateau et d'un nettoyeur pour l'entretien du terrain de foot synthétique (11 518,28 € HT) ; 2/ AM Thermic, pour la réfection et la mise aux normes des installations électriques et sanitaires du bâtiment au 16 place de l'Église (17 106,51 € HT) ; 3/ Froid Daniel, pour la fourniture et la mise en place d'une hotte d'extraction à la boucherie (6 910,00 € HT) ; 4/ ID.PULS', pour la création de la nouvelle identité graphique de la Commune de Romillé et la création de différents supports de communication (6 910,00 € HT) ;
- ◆ du marché de maîtrise d'œuvre conclu avec IDRA Environnement et ALTER BATIR Paysage pour la requalification paysagère du chemin de la Houltais. Le forfait provisoire du marché est de 26 275,00 € HT ;
- ◆ du dépôt d'une « déclaration préalable de division » pour permettre le détachement d'un lot à bâtir de 3 000 m² situé dans la zone d'activités « les Grands Carrés ».

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS A SIGNALER)

◆ **Chantier d'insertion Déclic** : M. le Maire informe le Conseil municipal de l'état d'avancement du projet de délocalisation du chantier d'insertion Déclic (opération indispensable pour pouvoir réaliser le réaménagement du secteur de l'Encrier). Il expose le projet de mettre gratuitement à disposition de l'association un terrain communal de la zone d'activités de 1 500 m², et les aides déjà promises pour ce projet par Rennes Métropole, le Département et l'État, qui représentent environ 90 k€. Il précise cependant que ces différentes contributions sont encore très insuffisantes pour finaliser l'opération, dont le coût total est évalué à plus de 300 k€ (l'association ne disposant pas de la capacité d'emprunter la totalité du reste à financer). M. le Maire suggère par conséquent l'hypothèse d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture du futur bâtiment, qui constituerait un investissement supplémentaire mais largement compensé par les recettes générées. Les discussions entre l'association et ses partenaires financiers vont se poursuivre dans le but d'aboutir à une concrétisation rapide du projet.

◆ **Travaux d'amélioration dans les écoles** : M. le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres est invitée à se réunir jeudi prochain pour examiner les offres reçues pour la réalisation des travaux d'amélioration et de mise aux normes dans les écoles. D'ores et déjà, il apparaît qu'il va être compliqué de réaliser les travaux projetés durant l'été, puisque deux lots sur les cinq en compétition n'ont reçu aucune offre. Par ailleurs, il semble que les délais d'approvisionnement en matériaux des entreprises sont actuellement extrêmement longs.

◆ **Programmation pluriannuelle de voirie** : Mme Catherine DESCAMPS rappelle que l'enveloppe allouée par Rennes Métropole, pour les investissements de voirie 2021-2026, est de 1,3 M€ pour les cinq communes du secteur Nord, alors que les demandes de ces mêmes communes sont trois fois plus importantes. En ce qui concerne Romillé, et considérant que le réaménagement de la zone de l'Encrier est prioritaire sur le mandat, force est de constater que la réalisation des travaux d'aménagement d'entrée de ville semble un peu compromise sur la durée du mandat. Néanmoins, pour l'instant, les maires du secteur ne veulent pas se déchirer sur ce sujet : ils ont donc fait le choix de ne rien prioriser entre eux, laissant Rennes Métropole arbitrer s'il le faut.

◆ **Divers travaux** : Mme Marie-Claude CHEVILLON fait savoir qu'un second ponton a été posé à la Vallée du Temple, que des travaux de clôture ont été réalisés du côté de la salle Anita Conti, que le fauchage des bas-côtés va commencer la semaine prochaine et que trois radars pédagogiques viennent d'être achetés. Ils seront installés rue de Galerne, rue de la Vaunoise et route de Gévezé. M. Mohamed EL YAZIDI indique pour sa part que les travaux de rénovation de la Maison dite « Plessix » au 16 place de l'Église St-Martin, rendus indispensables pour installer la future maison France-Service à la Maison des Associations, vont coûter 30 000 € HT au total.